

Métallier - serrurier

Réaliser des travaux de maintenance, d'entretien et de rénovation des équipements et des ouvrages métalliques et dérivés ainsi que des dispositifs de clôture et de fermeture.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

MAINTENANCE CLOS ET COUVERTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

20150

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Ajustement, pose et fixation d'équipements spécifiques au domaine d'activité
- Assemblage de tôles et de profilés
- Conception d'ouvrages métalliques et dérivés à réaliser (plans, choix des matériaux, calepinage,...)
- Entretien, maintenance, prévention et dépannage des matériels, outillages, équipements, systèmes, dans son domaine d'activité
- Façonnage de tôles et de profilés (blindage, ferronnerie,...)
- Mise en place de protections de chantier et/ou individuelles
- Renseignement de documents, de fichiers (fiches d'activité, de traçabilité, etc.)
- Reproduction de clés
- Tenue à jour des données/des fichiers relatifs au domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Analyser et évaluer les performances d'un système, d'un appareil, d'un outil spécifique à son domaine technique
- Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- Dessiner un plan ou un croquis technique relatif à son domaine de compétence
- Évaluer la résistance mécanique appropriée à l'ouvrage réalisé
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaires à la pratique de son métier
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Souder des éléments métalliques de diverses natures
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : F1607 Pose de fermetures menuisées](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3B/08 Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)
- [Décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#)

FORMATION

CAP Serrurier métallier (22478)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 1er août 2002](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème générale, professionnelle ou d'insertion ou un SEGPA.

JURY

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession, il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
 - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français
Histoire-Géographie
Mathématiques-Sciences
Vie Sociale et Professionnelle
Éducation physique
et sportive
Unité facultative : Langue vivante

UNITÉS PROFESSIONNELLES

Analyse
d'une situation professionnelle
Fabrication
d'un ouvrage simple
Pose, installation
et maintenance d'un ouvrage

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

14 semaines (sur 2 ans)

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

BP Serrurerie-métallerie (22478)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 3 septembre 1997](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Par la voie de la formation professionnelle continue, justifier d'une formation d'une durée de 400 h minimum.

Par la voie de l'apprentissage, justifier d'une formation en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage d'une durée minimum de 400 h par an en moyenne.

Justifier d'une période d'activité professionnelle :

- soit de 5 ans effectués à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé
 - soit, s'ils possèdent un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ou à un niveau supérieur, de 2 ans effectués à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé. Au titre de ces 2 ans, peut être prise en compte la durée du contrat de travail de type particulier préparant au brevet professionnel effectuée après l'obtention d'un diplôme ou titre de niveau V.
-

JURY

Présidé par un inspecteur, il est composé à parité :

- d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Mathématiques et sciences appliquées
Expression française et ouverture sur le monde
Hygiène Prévention et Secourisme (H.P.S.)
Gestion
Unité facultative : langue vivante

UNITÉS PROFESSIONNELLES

Etude-préparation-suivi d'un ouvrage
Réalisation et mise en oeuvre
Travaux spécifiques : organisation de travaux liés à la maintenance ou à la réparation d'ouvrages

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie (22254+22478)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 9 mai 2006](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème générale, professionnelle ou d'insertion ou un SEGPA.

Les élèves titulaires de certains CAP du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.

JURY

Présidé par un enseignant chercheur, il est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
-

PROGRAMME

DURÉE

3 ans

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UE 12 Mathématiques, sciences physiques

UE 51 Français

UE 52 Histoire-géographie

UE 6 Epreuve d'éducation artistique - Arts appliqués

UE 7 Épreuve d'éducation physique et sportive

Unités professionnelles

UE 11 Analyse technique d'un ouvrage

UE 13 Travaux pratiques de sciences physiques

UE 2 Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en oeuvre sur chantier

UE 31 Réalisation d'un ouvrage et présentation d'un dossier d'activité

UE 32 Fabrication d'un ouvrage

UE 33 Mise en oeuvre d'un ouvrage sur chantier

Unité facultative 1 : Langue vivante

Unité facultative 2 : Hygiène-prévention-secourisme

Formation en milieu professionnel

16 semaines

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Sur demande, les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité "ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse" peuvent être dispensés des unités U 11 et U 2.

Sur demande, les titulaires du brevet professionnel "spécialité serrurerie-métallerie " peuvent être dispensés des unités U 32 et U 33.

Sur demande, les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité " technicien d'études du bâtiment " peuvent être dispensés des unités U 11 et U 20.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
-

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
-

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
 - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

SPÉCIFICITÉ

- Gestionnaire de l'organigramme des clés
- Storiste

Relations professionnelles

- Encadrant maintenance en bâtiment et /ou responsable maintenance TCE (et VRD) pour la programmation du travail et la prise de décision en matière de réparation et de réalisation
- Magasinier pour l'approvisionnement en matériaux et pièces détachées
- Accueil- secrétariat des services techniques pour les demandes d'intervention urgentes
- Encadrement des services pour la programmation et le déroulement des travaux

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Entreprise du bâtiment (second oeuvre)

Conditions

- Port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, harnais).
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Serrurier

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Agent\(e\) de maintenance générale des bâtiments](#)
 - [Encadrant\(e\) maintenance corps d'état secondaires](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-